

STATIONNEMENT PAYANT

1 - DEFINITION

Signalisation des voies ou zones sur lesquelles le stationnement payant s'applique.

2 - REFERENCES

Guide de Nantes Métropole

La fiche signalisation stationnement généralités apporte les renseignements généraux ou spécifiques.

3 - PRINCIPES

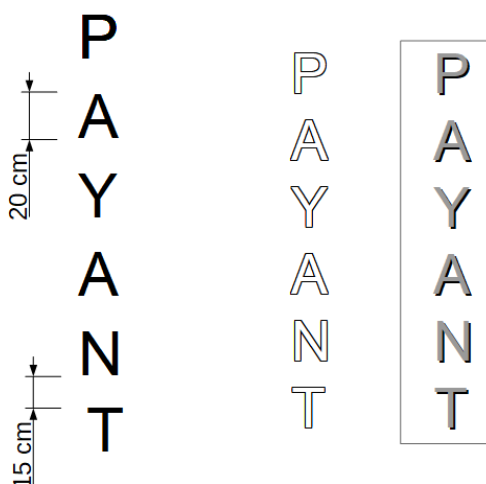
- La prescription est sur une voie par panneau B6a1 et panonceau, dans une zone par panneaux de zone type B6b et panonceau et B50 et en parking par panneau C1 et panonceau.
- Concernant le stationnement payant, sur voirie la signalisation sera par marquage au sol, sauf pour les horodateurs sur zone ponctuelle où il est peut-être nécessaire de donner l'information de la position des appareils.
- Le mot payant sera accolé à la ligne du stationnement, bien visible des usagers, réalisé soit en lettres blanches soit en négatif dans un rectangle blanc.
- Concernant les règles de l'accessibilité du stationnement et carte mobilité inclusion :
 - stationnement gratuit sur l'ensemble des places publiques sur voirie ou voies privées ouvertes à la circulation publique ;
 - sans limitation de durée sauf si l'autorité compétente en matière de stationnement le souhaite, il est possible de fixer une durée maximale sans être inférieure à douze heures.

4 - SIGNALISATION

La signalisation horizontale

- Le stationnement payant est délimité par une ligne T'2 2u (10cm) blanche avec le mot "PAYANT" le long de la ligne :
 - écrit au niveau de chaque emplacement ou à cheval sur deux emplacements ;
 - correctement visible de la chaussée ;
 - soit dans le sens transversal ;
 - soit dans le sens longitudinal, dans ce dernier cas l'utilisateur doit rencontrer successivement dans le sens de circulation les lettres T, N, A, Y, A, P.

Schéma 1



Stationnement longitudinal

En longitudinal il est intercalé les mots en positif et négatif toutes les 2 places.

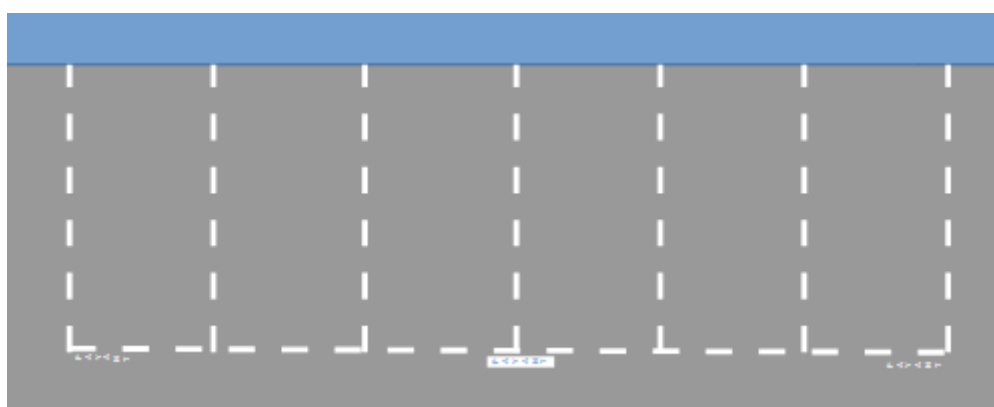
Schéma 2



Stationnement en bataille

En bataille, il est intercalé sur le même principe que longitudinal le mot en positif et négatif toutes les 3 places

Schéma 3



Signalisation verticale



Se référer à la fiche signalisation stationnement généralités pour la pose des panneaux (orientation, position...).

Pour la signalisation par zones voir fiche Stationnement par zones

5 - SCHEMAS DE CHOIX DE LA SIGNALISATION

Le stationnement payant par parcmètre sur voirie sera signalé par marquage au sol. La signalisation verticale ne sera mise en œuvre que s'il y a un risque de confusion.

Pour le stationnement par zone se référer à la fiche "Disposition du stationnement appliquée à une zone".

Type de stationnement	Localisation	Panneaux et panonceaux	Signalisation horizontale
Payant avec parcmètre	Sur voirie		Schémas 1 et 2 ou 3
	En parking	C1c M6g 	
Payant horodateur	Sur voirie	B6a1 M6e 	
	En parking	C1c M6e 